



Le massacre de Kilwa : Récits de familles des victimes et de survivants¹

novembre 2010

Kabila Ntundu Donatien



Katayi Lidy © RAID

Le 15 octobre, en fin d'après-midi, Katayi Lidy se trouvait sur une embarcation en compagnie d'autres membres de sa famille pour tenter de fuir Kilwa en traversant le lac Moero. Des soldats ont tiré des roquettes, faisant chavirer le bateau. Elle a perdu son bébé âgé de deux mois, Kabila Ntundu Donatien, ainsi que huit autres membres de sa famille proche qui se sont tous noyés.ⁱ Katayi Lidy, elle, a pu être sauvée grâce à sa sœur qui a fouillé les eaux à l'aveuglette dans le noir et est parvenue à la hisser hors de l'eau par les cheveux. Le corps de son bébé n'a jamais été retrouvé.

Jean-Pierre Mugalu

Jean-Pierre Mugalu a été tué par balle par des soldats le 15 octobre. Le jeune garçon et sa famille s'étaient cachés dans l'hôpital en attendant une embarcation à bord de laquelle ils auraient pu s'échapper. Jean-Pierre avait décidé de revenir à la maison pour prendre ses livres de classe. Des témoins de la scène ont raconté à son cousin que Jean-Pierre a été tué par des soldats juste après avoir quitté l'hôpital car ils le soupçonnaient de faire partie des rebelles.ⁱⁱ

Pierre Kunda Musopelo

Au cours d'un entretien avec RAID, Pierre Kunda, ancien chef de la police, a décrit son arrestation, son emprisonnement et les tortures subies.

« Lorsque le chef des rebelles, Kazadiⁱⁱⁱ et ses hommes sont arrivés la nuit du 14 octobre 2004, j'ai demandé à tous mes officiers de police de venir sur place pour protéger la ville. J'ai tenté de contacter le Haut Commandement de l'Armée mais j'ai été frappé par quatre rebelles qui ont pris mon arme. Ils m'ont ensuite amené devant Kazadi, qui m'a annoncé que j'allais devoir comparaître devant un tribunal populaire le lendemain. Si les habitants de la région m'accusaient d'avoir commis des « tracasseries » (corruption, harcèlement, etc.), j'aurais des ennuis. Kazadi est ensuite parti en direction du port pour essayer de trouver une radio : il voulait contacter Anvil. [Anvil a confirmé que des communications avaient bien eu lieu entre le personnel de sécurité de l'entreprise et le chef des rebelles à Kilwa le 14 octobre 2004.^{iv}]

En chemin vers le port, j'ai réussi à m'échapper et à me cacher. Puis, avec 13 autres officiers de police, nous avons fui la ville. Je suis parvenu jusqu'au village de Mukupa et je m'y suis réfugié. Mais j'ai ensuite été retrouvé par le colonel Ademar qui avait envoyé ses troupes pour rappeler la population dispersée et la ramener dans des camions d'Anvil. Les autres policiers et moi-même avons dû rentrer à Kilwa.

Lorsque je suis arrivé à Kilwa, j'ai été arrêté et battu. Ademar m'a accusé d'avoir rejoint les rebelles et a déclaré : « Ton sort est scellé, tu seras exécuté ».

On m'a ensuite enfermé dans une petite pièce avec une cinquantaine d'autres personnes. Nous étions si à l'étroit que personne ne pouvait ni bouger ni s'asseoir. La cellule ne pouvait contenir que dix personnes. Il faisait très chaud et nous ne pouvions pas respirer – quatre personnes sont mortes. »^v

L'Administrateur Territorial a confirmé que le colonel Ademar avait infligé de très graves tortures à Pierre Kunda Musopelo. Ce dernier a ensuite été amené par avion à Lubumbashi où il a été maintenu au secret au quartier général de la 6^{ème} région militaire pendant un mois de plus tandis que les tortures et les mauvais traitements se poursuivaient. Puis il a été transféré à la prison de Kazapa à l'extérieur de Lubumbashi. Il a été jugé par un tribunal militaire pour trahison mais a été acquitté en avril 2005 et relâché.^{vi} Pierre Kunda Musopelo ne s'est jamais rétabli et est décédé en novembre 2009.

Christophe Musingue Samba et Charles Mitonga



Christophe Musingue Samba © RAID

Christophe Musingue Samba, qui pratiquait une agriculture de subsistance, a été arrêté par le colonel Ademar le 15 octobre alors qu'il tentait de fuir Kilwa. Il a ensuite été transporté en compagnie d'environ 15 autres prisonniers à Nsensele à bord d'un véhicule qu'il a identifié comme appartenant à Anvil.^{vii} Parmi le groupe, il a reconnu le fils de son voisin, Charles Mitonga, un écolier, qui était en larmes. Les détenus avaient les mains attachées derrière le dos et ont dû descendre un par un du véhicule. On les a ensuite fait s'agenouiller au bord du fossé. Les soldats ont ouvert le feu mais les balles ont manqué Christophe Musingue qui a perdu connaissance et est tombé dans le fossé. Il a été enseveli sous les autres corps. Tôt le lendemain, une fois les soldats partis, il a fui dans la brousse.^{viii}

Willy et Lukumani Ulimwengu

Le 15 octobre 2004, lorsqu'ils ont entendu le colonel Ademar approcher, Adèle Faray-Mwayuma, qui tenait un petit commerce de poissons salés à Kilwa avec son mari, Paulin Ulimwengu, a pris la fuite dans la brousse avec ses plus jeunes enfants. Deux de ses fils, Yuma Lukumani Ulimwengu, 21 ans, et Willy Nombele Ulimwengu, 19 ans, ont insisté pour rester sur place afin de protéger la maison et les biens de la famille. Lorsqu'elle est rentrée quatre jours plus tard, Adèle a découvert que sa porte avait été forcée et sa maison pillée. Il y avait des traces de sang sur le sol. Elle s'est lancée dans une quête désespérée pour retrouver ses fils mais des membres locaux de la Croix Rouge lui ont annoncé qu'ils avaient été tués par des soldats et que leurs corps étaient enterrés dans un charnier à Nsensele.^{ix} Suite à ces événements, la famille a quitté Kilwa.

Un pêcheur de Kilwa



Blessures à l'épaule droite et au bras d'un pêcheur (identité non divulguée) © RAID.

Au retour d'une sortie de pêche sur le lac Moreo, un pêcheur local a été arrêté par des soldats la nuit du 15 octobre. Il a été emmené à Nsensele avec un groupe de sept ou huit prisonniers, parmi lesquels il a reconnu « Mukoroboro » (Kipolo Kabimbi)^x. Les soldats ont fait s'aligner les prisonniers et ont ouvert le feu. Le pêcheur a été touché par balle et s'est évanoui, mais a malgré tout survécu. Il a été soigné par un guérisseur traditionnel et, après être resté caché pendant six jours, a réussi à s'échapper de Kilwa. Suite à ses blessures, il ne peut plus utiliser son bras droit. Il a perdu tout contact avec sa femme et ses enfants.^{xi}

Dorcas Monga

Lors de son témoignage, Félicité Monga, la femme de Pierre Kunda Musopelo, a rapporté que leur fille âgée de 22 ans, Dorcas Monga, qui était enceinte d'environ sept mois et s'appêtait à se marier, avait été violée et agressée sexuellement par trois soldats des FARDC suite à l'emprisonnement de son père. Ces derniers savaient qu'elle était la fille du chef de la police. Dorcas Monga, qui a été paralysée après l'accouchement, a ensuite été amenée à l'hôpital. C'est seulement à ce moment-là qu'elle a raconté à

sa mère, qui n'était pas présente à Kilwa au moment des faits, ce qui s'était passé. Dorcas Monga a ensuite été transférée à l'hôpital de Lubumbashi où elle est morte à la fin de l'année 2004, près de trois mois après le viol.^{xii}

Aux dires d'Anvil, la société n'a reçu de rapport crédible sur les violations des droits humains qu'en juin 2005. Suite à cela, Anvil a décidé de lancer sa

propre investigation interne et a nommé un cabinet d'Avocats de la Reine (*Queen's Counsel - QCs*) basé à Perth afin de mener une enquête. L'équipe en charge de l'enquête a travaillé pendant deux mois et demi et a entrepris des visites sur place à Dikulushi pour recueillir des déclarations sous serment.^{xiii} Anvil Mining a rejeté toute accusation de délit et affirme que le soutien logistique a été réquisitionné par les autorités.^{xiv}

¹ Non vérifiées par les tribunaux à l'exception de celles mentionnées en notes de fin de document.

ⁱ Au cours de son entretien avec RAID en novembre 2004, Pierre Mercier a fait référence à l'accident de la noyade. Il a déclaré que tout ce qui était arrivé était la faute des rebelles.

ⁱⁱ Entretien de Raid avec Bupe Leopard.

ⁱⁱⁱ Alain Kazadi Mukulay, le chef des rebelles du MRLK, était un pêcheur originaire de Pweto. Le 15 octobre, il a été blessé par des soldats et emmené à l'hôpital de Kilwa. Selon des témoins, ses blessures ne mettaient pas sa vie en danger. Il a été transféré au quartier général de la 6^{ème} Région militaire à Lubumbashi où il a soi-disant succombé à ses blessures.

^{iv} Anvil Mining Limited, « *Advice on rebel activity in village of Kilwa, DRC* », communiqué de presse du 15 octobre 2004. Bill Turner, au cours de l'interview dans *Four Corners*, a également confirmé que « [nos] gars de la sécurité sont allés sur place pour parler au chef des rebelles ». Interview enregistrée lors de *Four Corners*, transcription intégrale, p.43 ; voir également pp. 45 - 46.

^v Entretien de Raid avec Pierre Kunda Musopelo.

^{vi} Entretien de Raid avec Kunda Kikumbi Dickay.

^{vii} MONUC (Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo) Rapport d'enquête spéciale en date du 10 novembre 2004 (traduit en anglais par RAID/Global Witness) (ci-après désigné comme Rapport de la MONUC). Le rapport final est paru en septembre 2005 ; Bill Turner, au cours de son interview dans l'émission australienne *Four Corners*, a nié avoir eu une quelconque connaissance des violations des droits humains. Pierre Mercier, directeur exécutif d'Anvil à l'époque, a déclaré en réponse à une question posée par l'Auditeur militaire du Congo qu'il ignorait que des véhicules d'Anvil avaient été utilisés pour transporter des civils vers leur lieu d'exécution.

^{viii} Déclaration devant le tribunal mobile le 24 mai 2007.

^{ix} Voir page 28 et note de fin de document 123 dans RAID, Global Witness, ASADHO et ACIDH, *Le procès de Kilwa: un déni de justice: Chronologie, Octobre 2004- juillet 2007*, 17 juillet 2007, consultable à l'adresse suivante: http://raid-uk.org/docs/Kilwa_Trial/Kilwa-chron-FR-170707.pdf

^x Dans sa déclaration devant l'auditeur militaire le 13 octobre 2005, Mbuyu Mukalay signale que des soldats ont enlevé Kipolo Kabimbi et un groupe d'hommes. Ces derniers ont par la suite été tués à Nsensele.

^{xi} Entretien de Raid avec une victime de Kilwa.

^{xii} Déclaration de Félicité Monga faite à l'Auditeur le 5 novembre 2005. Elle a également témoigné devant le tribunal le 11 juin 2007.

^{xiii} Entretien de Raid à la mine de Dikulushi avec Mike O'Sullivan

^{xiv} Anvil Mining a reconnu avoir fourni un « soutien logistique » en mettant à disposition de l'armée ses avions affrétés, ses véhicules et ses chauffeurs pour permettre aux militaires d'accéder à Kilwa afin de réprimer un soulèvement mineur qui a eu lieu en octobre 2004. En 2005, Anvil a déclaré que la société avait été contrainte à fournir cette assistance. En juin 2007, les employés d'Anvil Mining et neuf soldats congolais ont été reconnus non coupables de crimes de guerre ainsi que d'autres crimes en lien avec l'incident. Le tribunal militaire du Congo a accepté la ligne de défense d'Anvil Mining selon laquelle la société avait agi dans le cadre d'une réquisition du gouverneur du Katanga.